



CLUB ALPIN FRANÇAIS DU HAUT-DOUBS
Maison des associations, 16 place Zarautz
25300 PONTARLIER
Tel : 0381465956

Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2022

Présents : Odile CHAGROT, Serge DREZET, Patrice GNECCHI, Chantal GRESSET, Thomas INNOCENTI, Michel JEANNIER, Robert LECLERC, Catherine LECLERCQ, Laurent NOURDIN, Cathy ROUILLER, Jean Michel VIEILLE-PETIT, Jean-Philippe VIEILLE-PETIT.

Excusés : Marjorie AMBROSIN, Alika BERTRAND, Madeleine COLARD, Valentin COTE COLISSON, Maria de Fatima DINIS JESUS, Michel DORNIER, Emmanuel LECHINE.

Absents : Théo CLAUDE.

1) Fonctionnement du comité directeur :

- a) Le bureau : réunion mensuelle le premier lundi du mois, dans la mesure du possible et avant la tenue du comité directeur.
- b) Le comité directeur :
Lieu d'échanges.
Si des thèmes demandent à être étudiés en comité, le faire savoir à la présidente pour mise à l'ordre du jour.
La présidente pratique facilement la délégation mais cela n'exclura pas le contrôle pour suivre l'évolution des dossiers et intervenir pour les concrétiser.
Si une personne a besoin de rencontrer la présidente, lui faire savoir, en sachant qu'elle sera un maximum présente lors de la permanence du vendredi soir.
- c) Les commissions :
 - 3 réunions par saison : 1^{ère} début de saison (octobre/novembre) pour un exposé des projets et du fonctionnement, 2^{ème} mars/avril pour un état des lieux et suites à venir et 3^{ème} juin pour un débriefing de la saison.
Dernière réunion nécessaire et obligatoire pour nous permettre de répondre à la demande de la mairie suite à l'attribution d'une subvention. Cet état permet de donner une base solide à la demande de subvention de l'année suivante.
 - Présence : de la présidente ou d'une personne déléguée si nécessité.
 - Nécessité de compte rendu : cela permet de suivre les dossiers et de pouvoir répondre à toute demande.
 - Pour tout projet : réaliser un dossier complet comportant toutes les parties : administratif, activités et budget. Si pas de dossier pas de validation.

- Les commissions pourront organiser d'autres réunions selon leur convenance.
 - Seule la présidente signe les contrats, conventions, devis, tout document engageant le club.
- d) Les responsables des commissions :
Rencontres à programmer avec présidente et Jean-Michel afin de faire l'état des attentes des deux parties.
- e) La communication :
- Compte tenu des circonstances, la présidente gère deux adresses mails à savoir celle de president-cafhd@ffcam.fr et celle de secretaire-cafhd@ffcam.fr
 - Les comptes-rendus des réunions du comité directeur sont diffusés à l'ensemble de ses membres, lesquels doivent faire leurs observations sous un délai de 8 jours. S'il n'y a pas de modification, le compte-rendu sera validé. Sinon, la partie à corriger du compte rendu sera reprise pour la réunion suivante.
Les décisions prises et validées lors d'une réunion ne seront pas reprises, sauf nécessité ou décision du bureau ou justification par mail de la personne qui le sollicite.
 - Afin de suivre l'ensemble des dossiers et de protéger les divers responsables, la présidente sollicite d'être rendue destinataire des mails essentiels à la gestion des dits dossiers : exemple : réflexion concernant la mise en place d'une formation – une fois le dossier validé, le soumettre à la présidente et la mettre en destinataire lors de l'appel à volontariat. Pas nécessité d'être dans le circuit des WhatsApp.
Si une décision doit être prise, elle pourra l'être par le responsable de l'activité ou par la présidente ou une personne déléguée.
Si la présidente a besoin de complément d'information, elle saisira le responsable commission.
 - Jean-Michel signale de faire attention dans l'utilisation des mails-liste car elles doivent être vérifiées régulièrement. Les mails liste risquent de ne pas être à jour et peuvent être modifiées à tout moment par les nouvelles inscriptions ou nouveaux renseignements inscrits sur l'extranet du club qui reste le seul outil toujours à jour.

2) **Dossier « demande de subvention » auprès de la mairie de Pontarlier :**

Un dossier est en cours de finalisation pour être adressé à la mairie, au plus tard, le 31 janvier 2022.

Pour rappel : somme perçue en 2019/2020 : 2374€, en 2020/2021 : 2867€ suite à l'effort réalisé sur les formations même durant le COVID.

Somme sollicitée pour 2021/2022 : 2900€ pour le fonctionnement.

Autre somme sollicitée : 1000€ pour le projet spécifique de « l'école d'aventure » destinée à des jeunes.

3) **Le budget 2022/2023 :**

Afin de reproduire ce qui a été mis en place, par Jean-Michel, lors de la saison 2020/2021, il faut engager les réflexions concernant les budgets 2022/2023 pour chaque activité (projet de formation, de sorties, ...).

Le budget devra être prêt pour la fin du mois de juin et ainsi il ne subira que des rectificatifs à la marge en début de saison suivante.

L'exercice, au CAF, correspond à une période d'octobre à fin septembre l'année suivante. Certaines activités peuvent se trouver décalées, aux responsables d'activité d'anticiper leurs demandes au mieux.

4) Evolution du site internet du club :

Jean-Michel fait évoluer notre site internet : le matériel (prêt et tarifs, vente de matériel), les cotisations, les cotations des sorties dans diverses activités.

Il indique que les actualités sont importantes pour faire connaître les événements majeurs.

5) Gestion des sorties :

Certaines difficultés sont encore rencontrées par des organisateurs de sorties.

Jean-Michel signale qu'il faut valider les sorties et noter qu'elles sont réalisées.

Il est nécessaire de tenir les inscrits informés des suites données à leur inscription. En cas de refus d'une inscription, ne pas oublier d'en aviser la personne concernée et dans la mesure du possible en lui fournissant des explications.

Jean-Michel suggère de joindre la fiche de sortie aux correspondances adressées aux volontaires pour la sortie.

Régulièrement des petits couacs apparaissent suite aux adresses mail mal renseignées.

Nous allons procéder à un recensement des ces difficultés pour envisager une information complémentaire.

Jean-Michel reste à l'écoute des organisateurs de sorties pour toute demande d'information et se propose même, si nécessaire, de rencontrer les personnes pour une explication particulière.

6) Suivi des activités :

- Escalade adultes :

Proposition de formation validée : former un groupe de 10 grimpeurs débrouillés (dans le 5c) en vue de leur donner les bases d'un entraînement personnel et les pistes pour progresser. Séances se déroulant le jeudi soir de 20h00 à 22h00 durant 6 semaines avec un début le 20 janvier 2022.

Propositions faites par Stéphan BARSOT :

- Il va ouvrir quelques voies dans le bloc pour les adhérents et les prochaines formations.
- Il compte aussi retracer quelques voies au gymnase pour les cours et les adhérents autonomes qui en ont bien besoin vu que le mur n'a quasi pas changé depuis le début du COVID.

- Alpinisme :

- Laurent informe le comité qu'il accepte d'organiser les écoles de neige, de glace et de rocher en 2022 mais pas en 2023. Il aimerait que son successeur réalise le travail avec lui pour lui passer les rênes.

Une date est envisagée pour réaliser cette formation : 10 et 11 juin 2022, glacier du Tour.

- Ecole d'escalade :

Proposition de Stéphan BARSOT : il viendra, à titre bénévole, mettre en place, avec son stagiaire, un cycle de renforcement musculaire et préparation physique pour les ados du cours de Manu, à partir de la première semaine de février et ce pour 6 séances.

- Ecole d'aventure :
6 jeunes se sont portés volontaires pour intégrer cette école.
Alika va fixer le calendrier des sorties dont un certain nombre seront encadrées par un guide.
Alika va rencontrer les parents et les jeunes prochainement pour fixer les contours de cette école (un mercredi à 16h30 dans le local du CAFHD).
- Randonnée :
 - a) *Journée de la randonnée ouverte aux cafistes et aux non cafistes :*
Robert signale avoir choisi une date et un lieu dans lequel on peut organiser 4 à 5 randonnées différentes.
La présidente l'invite transmettre les contours du dossier aux responsables de la commission.
Il signale que ce n'est pas une reprise de l'action qui était réalisée il y a plusieurs années (la CAF Haut Doubs).
Jean-Philippe se pose la question de savoir pourquoi ouvrir à des personnes extérieures au club. Jean-Michel signale que cela permet de faire connaître le club par une activité praticable par tous et que cela peut entraîner des nouvelles adhésions.
De plus, cela permettra de remplacer l'image d'un club élitiste, par l'image d'une structure ouverte vers la pratique de la montagne en sécurité.
 - b) *L'encadrement des randonnées :*
Les responsables de la commission Odile, Serge et Michel J signalent qu'il y a des soucis dans l'encadrement de la randonnée. Lorsqu'il y a des groupes avec un grand nombre de participants, il y a un problème d'encadrement surtout s'il n'y a qu'une seule personne. Il serait nécessaire de réfléchir à une organisation différente afin d'avoir plusieurs personnes pour encadrer le groupe.
Le souci pour certains est le manque de motivation de suivre des formations.
Laurent propose que les encadrants des diverses activités se rencontrent afin de réfléchir pour trouver des solutions. Des échanges peuvent surgir des solutions ou des amorces de solutions.
Il faut réfléchir à ce qui pourrait être mis en place pour informer voire former à l'encadrement.

7) Conférence ANENA :

Conférence de qualité. 45 participants.

Informations utiles mais message intermédiaire qui ne peut pas s'adresser à des personnes novices et n'est plus suffisant pour des personnes déjà débrouillées. Quel avenir pour cette conférence : aller vers une étape plus technique s'adressant à des personnes d'un bon niveau ou revenir à un discours s'adressant à un public plus large.

Un point très positif : pas trop théorique concernant la nivologie et bien axé sur l'approche d'une randonnée.

Attention : message trop récurrent donc nécessité de le renouveler.

Le peu de participants peut s'expliquer par le COVID mais aussi par l'excentration de la conférence.

8) Divers :

- Laurent : désire organiser la traversée des glaciers de la Vanoise en juillet 2022. Pour cela, il doit réserver un refuge sur le site de la FFCAM. Se pose alors le problème du versement des arrhes.

Deux solutions possibles :

- a) Laurent verse les arrhes et peut gérer la partie administrative directement car ce sont ses coordonnées qui apparaîtront dans le contrat mais cela représente des sommes importantes à avancer.

- b) Chantal assure le versement des arrhes mais les questions techniques devront être redirigées vers Laurent occasionnant du retard ou des risques dans la gestion.
- c) Si la carte bancaire du club est mise à disposition de Laurent, peut se poser la question de la validation du paiement par la demande de code par la banque, le compte étant dépendant du numéro de téléphone déclaré par Chantal pour le compte.

Le dossier est mis à l'étude afin de trouver la meilleure solution qui pourra perdurer pour toute situation.

- Laurent fait le point concernant le weekend multi-activités :
11 personnes inscrites.
Actuellement que 2 encadrants.
Compte tenu du nombre d'activités possibles (randonnée, escalade, via ferrata, alpinisme), Laurent recherche des encadrants. Il lui a été suggéré de prendre contact avec Edit LIMAGNE, responsable de la commission « via ferrata ».
- Jean-Michel désire relancer le dossier « reconnaissance » des bénévoles et demande aux différents membres du comité de bien vouloir réfléchir et faire part de leurs réflexions.
Même si certaines personnes signalent que les bénévoles ne doivent rien attendre des utilisateurs, la présidente désire que la réflexion se poursuive.
- La présidente désire que Cathy et Thomas établissent des « carnets de route » sur le site internet du club, lorsqu'ils participent à des sorties lors de leurs formations soit au GRAF ou « action alpinisme » du comité départemental.

Co-rédacteurs :

Vice-Président
Jean-Michel VIEILLE PETIT



Présidente :
Catherine LECLERCQ

